

ACTION URGENTE

DES DÉFENSEURES DES DROITS DES FEMMES MENACÉES

Deux militantes, membres d'une organisation de défense des droits humains de l'État d'Oaxaca, dans le sud du Mexique, sont menacées et harcelées.

La défenseure des droits humains **Alba Cruz Ramos** a reçu un SMS de menace le 30 avril. Il ressemblait fort à des menaces qu'elle avait reçues auparavant : les expéditeurs l'appelaient « maman », précisait que le travail n'était pas terminé et qu'ils n'avaient pas l'intention de réitérer leur menace mais de la mettre en œuvre. Alba Cruz Ramos, coordinatrice juridique du **Comité de défense globale des droits humains (CODIGO-DH)**, fait l'objet depuis 2007 de mesures conservatoires prises par la Commission interaméricaine des droits de l'homme, pour la protéger contre les menaces que lui valent ses activités en faveur des droits humains.

Une autre défenseure des droits humains travaillant pour le CODIGO-DH, **Susana Ramírez**, a été arrêtée et libérée après 34 heures de garde à vue. Elle n'a pas subi de mauvais traitements, mais le CODIGO-DH estime que son arrestation est intervenue en représailles de ses activités. Elle couvrait une manifestation organisée dans la ville d'Oaxaca en qualité d'employée du service communications du CODIGO-DH, lorsque des affrontements ont éclaté entre manifestants et policiers municipaux. Elle a déclaré à la police qu'elle ne participait pas à la manifestation mais qu'elle en rendait compte pour son travail, ce qui ne l'a pas empêché d'être arrêtée avec 28 autres personnes. Susana Ramírez a été détenue au secret pendant plusieurs heures et n'a été autorisée à s'entretenir avec son avocat et sa famille qu'au bout de 14 heures.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en espagnol, en anglais ou dans votre propre langue :

- exhortez les autorités à garantir la sécurité d'Alba Cruz Ramos et de tous les membres du CODIGO-DH, afin qu'ils puissent travailler sans craindre d'être victimes de représailles ou de détention illégale ;
- engagez-les à diligenter sans délai une enquête minutieuse et impartiale sur le message de menaces adressé à Alba Cruz le 30 avril et à traduire les responsables présumés en justice ;
- rappelez aux autorités qu'elles ont pour obligation de veiller à ce que les défenseurs des droits humains puissent mener leurs activités sans crainte de représailles, conformément à la Déclaration des Nations unies de 1998 sur les défenseurs des droits de l'homme.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 19 JUIN 2013 À :

Ministre de l'Intérieur
Miguel Ángel Osorio Chong
Secretario de Gobernación
Bucareli 99, col. Juárez, Cuauhtemoc,
Distrito Federal, México, C.P. 6600
Fax : +52 55 5093 3414
Courriel : secretario@segob.gob.mx
Formule d'appel : Sr. Secretário,/ Dear Minister, / Monsieur le Ministre,

Gouverneur de l'État d'Oaxaca
Lic. Gabino Cué Monteagudo
Plaza de la Constitución, Centro
Histórico
Oaxaca de Juárez, Oaxaca, C.P. 68000
Fax : +52 95 1501 8100, poste 40068 (si
une personne décroche, dites : « *tono de fax, por favor* »)
Courriel : spagoboaxaca@gmail.com
Formule d'appel : Sr. Gobernador,/ Dear Governor, / Monsieur le Gouverneur, /

Copies à :
Organisation locale de défense des droits humains
Comité de Defensa Integral de Derechos Humanos Gobixha AC
Courriel : contacto@codigodh.org

Veuillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Mexique dans votre pays (adresse(s) à compléter) :
nom(s), adresse(s), n° de fax ; courriel ; formule d'appel.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

DES DÉFENSEURES DES DROITS DES FEMMES MENACÉES

COMPLÉMENT D'INFORMATION

La défenseure mexicaine des droits humains Alba Cruz Ramos a été contrainte de quitter son pays pour l'Europe début 2010, sa sécurité étant de plus en plus menacée. Cependant, pendant qu'elle se trouvait en Europe, à des milliers de kilomètres de chez elle – la ville d'Oaxaca – elle a reçu une menace de mort par SMS sur son portable, qui faisait référence à ses activités à l'étranger. De retour au Mexique, elle a subi de nouveaux actes de harcèlement et d'intimidation, et reçu des menaces de mort en 2010, 2011 et 2012. Le CODIGO-DH a déposé plainte officiellement auprès des autorités sur tous ces faits, mais personne n'a encore été traduit devant les tribunaux.

Alba Cruz était membre du Comité de libération du 25 novembre, ONG basée dans la ville d'Oaxaca. Elle a représenté des victimes de torture, de mauvais traitements et de persécutions à caractère politique en lien avec les manifestations à grande échelle et les brutalités policières qui ont eu lieu dans l'État d'Oaxaca en 2006. En 2007, la Commission interaméricaine des droits de l'homme a ordonné aux autorités mexicaines de lui fournir une protection. En 2012, Alba Cruz et d'autres membres du CODIGO-DH ont représenté des militants d'une communauté qui fait campagne contre un grand projet de parc éolien sur la côte de l'État d'Oaxaca. Plusieurs militants locaux ont été menacés et détenus illégalement.

La Loi relative à la protection des défenseurs des droits humains et des journalistes a été approuvée à l'unanimité en 2012 par la Chambre des députés et le Sénat, et ratifiée par le président du Mexique. Le processus de mise en œuvre de ce texte a maintenant commencé, ce qui comprend la participation directe des représentants de la société civile, mais des protocoles opérationnels – des lignes directrices claires concernant la coopération entre les autorités et instances fédérales et étatiques – doivent être appliqués de toute urgence pour garantir l'efficacité de cette loi. Il est primordial que les autorités se rappellent que leur rôle ne se résume pas à instaurer un mécanisme de protection, mais qu'elles doivent établir une communication vitale entre les gouvernements au niveau fédéral, étatique et municipal.

Noms : Alba Cruz Ramos, Susana Ramírez et tous les membres du CODIGO-DH
Genre h/f : hommes et femmes

AU 119/13, AMR 41/024/2013, 8 mai 2013